AGENCE DE YERRES

FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE

Ensemble, Vivons la route !
2 rue Pierre de Coubertin
91330 Yerres

Agence ECF Yerres 2, rue Pierre De Coubertin 91 330 Yerres
Tel : 01 69 48 00 80 fax : 01 69 48 87 59
N° AGREMENT E 11 091 08190- NAF 8553Z
Siret : 449 565 613 00022 – DA : 11910763391
contact@yerres-ecf.fr

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Procédé de positionnement :

A. Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée (annexe 1)
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

B. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

AGENCE DE YERRES

FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE

Ensemble, Vivons la route !
2 rue Pierre de Coubertin
91330 Yerres

Agence ECF Yerres 2, rue Pierre De Coubertin 91 330 Yerres
Tel : 01 69 48 00 80 fax : 01 69 48 87 59
N° AGREMENT E 11 091 08190- NAF 8553Z
Siret : 449 565 613 00022 – DA : 11910763391
contact@yerres-ecf.fr

ANNEXE 1

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle 1. Informations générales

1. *Informations Générales*

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) Professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financeur	

2. *Projet de l'apprenant*

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	

3. *Attente vis-à-vis de la formation et motivation*

Attente	
Motivation(s)	

4. *Disponibilités pour la formation*

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

AGENCE DE YERRES

Agence ECF Yerres 2, rue Pierre De Coubertin 91 330 Yerres
Tel : 01 69 48 00 80 fax : 01 69 48 87 59
N° AGREMENT E 11 091 08190- NAF 8553Z
Siret : 449 565 613 00022 – DA : 11910763391
contact@yerres-ecf.fr

FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE

Ensemble, Vivons la route !
2 rue Pierre de Coubertin
91330 Yerres

ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
❑ A1	❑ B	❑ C	❑ D
❑ A2	❑ B1	❑ C1	❑ D1
	❑ BE	❑ C1E	❑ D1E
	❑ B78	❑ CE	❑ DE

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :
1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension ou d'une annulation de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boite manuelle à la boite automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- ❑ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ❑ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ❑ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ❑ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- ❑ Autre (*préciser*) : .....

p. 1 / 2

Règles d'éligibilité d'action de droit
Préparation au passage du Permis de conduire
p. 8 / 9

Une gestion Caisse des Dépôts GROUPE

Agence ECF Yerres 2, rue Pierre De Coubertin 91 330 Yerres
Tel : 01 69 48 00 80 fax : 01 69 48 87 59
N° AGREMENT E 11 091 08190- NAF 8553Z
Siret : 449 565 613 00022 – DA : 11910763391
contact@yerres-ecf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : .....

.....

- ❑ **J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/annulation/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.**
- ❑ **Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.**
  Préciser laquelle ou lesquelles : .....
  Indiquer le numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

❑ **OUI** ❑ **NON**

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :.....

.....

Je soussigné M/ Mme .....

domicilié(e) à .....

.....

- ❑ **Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.**

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A .....Le.....

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'auto-école
+ cachet de l'entreprise

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

Information du public : Agence ECF Yerres 2, rue Pierre De Coubertin 91 330 Yerres Tel : 01 69 48 00 80
N° AGREMENT E 11 091 08190- NAF 8553Z - Siret : 449 565 613 00022 – DA : 11910763391
Mail contact@yerres-ecf.fr